



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-17-0762 du 18/10/2017**

Décision du 17 octobre 2017

DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE RESEAU  
DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Bureau RH-1A**

### **RÉSUMÉ**

Décision portant désignation des membres du comité technique de réseau de la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 17/10/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Décision du BOFIP-RHO-17-0625 du 9 juin 2017

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DE  
LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
BUREAU RH-1A

DECISION portant désignation des membres du comité technique de réseau de la Direction générale des finances publiques.

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS ;**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 5 ;

VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 6 juin 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel des ministères économiques et financiers ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État ;

VU la décision du 15 décembre 2014 portant composition du comité technique de réseau auprès du directeur général des finances publiques ;

VU la demande de la CGT Finances publiques du 18 septembre 2017.

Article 1 :

Les représentants du personnel appelés à siéger au sein du comité technique de réseau des services de la direction générale des finances publiques sont les suivants :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Solidaires Finances publiques (4 sièges)	François-Xavier FERRUCCI	Denis HABOUZIT
	Anne GUYOT-WELKE	Emmanuelle CATHELINAUD
	Yves MAITRE	Jean-François FURNON BODIN
	Ophélie VILDEY	Christine MIRROIR
CGT Finances publiques (3 sièges)	Olivier VADEBOUT	Zahia ABDEDDAIM
	Nathalie GHIO	Bruno MONZIOLS
	Blaise Samuel BECKER	Fanny DE COSTER
FO DGFIP (2 sièges)	Hélène FAUVEL	Olivier BRUNELLE
	Frédéric LIAUTAUD	Philippe CINQ
CFDT Finances publiques (1 siège)	Pierre BOURGOIN	Nadine RAQUILLET-WAHNICH

Article 2 :

La décision du 6 juin 2017 portant désignation des membres du comité technique de réseau auprès du directeur général des finances publiques est abrogée.

Article 3 :

Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A PARIS, LE 17 OCTOBRE 2017

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
ET PAR DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES  
FINANCES PUBLIQUES  
LA SOUS-DIRECTRICE CHARGÉE DE L'ENCADREMENT ET  
DES RELATIONS SOCIALES

MARIE-THERESE PELATA

BOFiP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756
---	----------------